

Revenus des ménages par habitant

26 877 €

Montant du revenu disponible ajusté net des ménages wallons, par habitant, en 2019

Structure des revenus des ménages pour l'année 2019

	Euros par habitant				En pourcentage du total des revenus primaires			
	Wallonie	Bruxelles	Flandre	Belgique	Wallonie	Bruxelles	Flandre	Belgique
Excédent d'exploitation	682	925	964	870	3	4	3	3
Revenu mixte	2 073	2 383	2 976	2 626	9	10	10	10
Rémunération des salariés	19 000	19 331	22 594	21 107	81	78	77	78
Revenus de la propriété	1 788	2 072	2 781	2 391	8	8	9	9
Solde des revenus primaires nets	23 543	24 711	29 315	26 994	100	100	100	100
Prestations sociales autres que transferts sociaux en nature	8 065	6 594	8 186	7 979	34	27	28	30
Autres transferts courants	- 204	- 410	- 271	- 265	- 1	- 2	- 1	- 1
Impôts courants sur le revenu, le patrimoine, ...	-4 325	-3 832	-5 477	-4 937	- 18	- 16	- 19	- 18
Cotisations sociales	-7 030	-6 811	-8 381	-7 786	- 30	-28	- 29	- 29
Revenu disponible net	20 047	20 251	23 371	21 985	85	82	80	81
Transferts sociaux en nature	6 830	6 726	6 627	6 702	29	27	23	25
Revenu disponible ajusté net	26 877	26 977	29 998	28 687	114	109	102	106

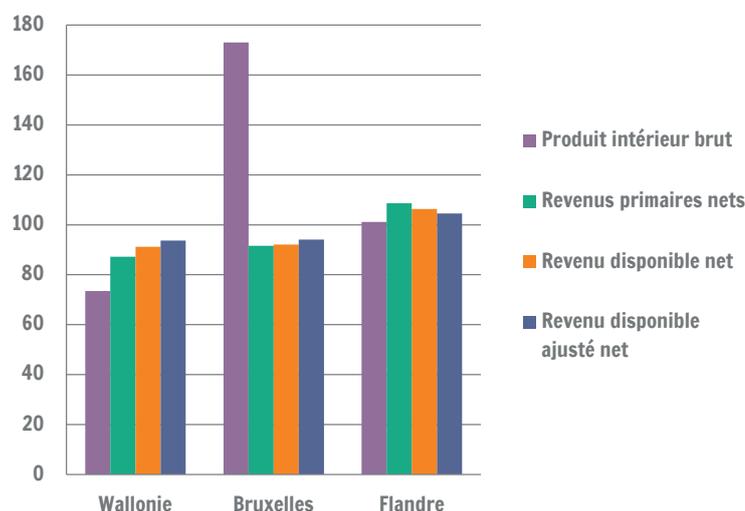
Sources : ICN ; Calculs : IWEPS (février 2022)

Le revenu disponible net des ménages s'élève, en 2019, à 20 047 euros par an et par habitant en Wallonie. La majeure partie des revenus provient de la participation des ménages à l'activité économique. Il s'agit des revenus dits primaires qui s'élèvent en Wallonie à 23 543 euros par habitant et sont composés de la rémunération des salariés, des revenus immobiliers et mobiliers ainsi que du revenu mixte, qui est propre aux personnes indépendantes. Pour passer au revenu disponible qui est le revenu monétaire « poche » qui sera consacré aux dépenses de consommation ou à l'épargne, il faut déduire les cotisations sociales et les impôts courants et ajouter les prestations sociales ainsi que divers transferts. Au total, ces taxes et transferts réduisent donc le niveau de revenu en Wallonie. Toutefois, l'Etat (quel que soit le niveau de pouvoir) consacre une partie de ses recettes à des transferts sociaux en nature (principalement les dépenses en enseignement et en soins de santé) que la comptabilité nationale considère comme étant au bénéfice individuel des ménages. En tenant compte de ces transferts, on obtient un revenu disponible ajusté de 26 877 euros qui dépasse donc à nouveau les revenus primaires.

En comparaison des deux autres régions du pays, on observe que les revenus wallons ont une part plus importante de rémunération des salariés et moins de revenus mobiliers et immobiliers. La redistribution des revenus a un effet plus important pour le revenu des Wallons, puisque le revenu disponible net s'élève à 85,2 % du solde des revenus primaires nets contre 82,0 % à Bruxelles et 79,7 % en Flandre. Les transferts sociaux en nature, par habitant, ont des valeurs relativement proches entre les trois Régions et donc un poids relativement plus important dans le revenu des ménages wallons. En Wallonie et à Bruxelles, les ménages ont un revenu disponible ajusté net largement plus haut que leur revenu primaire net alors qu'il n'est que très légèrement supérieur en Flandre.

Revenus des ménages par habitant

PIB et revenus par habitant (Belgique = 100)



Ce graphique montre que le PIB par habitant à Bruxelles est de loin supérieur à la moyenne belge. La Région concentre en effet sur son territoire une activité économique importante. En revanche, les revenus primaires, disponibles et disponible ajusté de ses habitants sont inférieurs.

À l'inverse, tant les Wallons que les Flamands sont rémunérés pour leur participation à une activité économique réalisée en dehors de leur territoire, à Bruxelles en particulier. Cela remonte leur position relative en termes de revenus primaires en comparaison du PIB. En outre, en Wallonie, le système de redistribution, via les transferts monétaires ou en nature, permet de rapprocher le revenu des habitants de la moyenne nationale (87,2 % pour les revenus primaires contre 93,7 % pour le revenu disponible ajusté net).

Sources : ICN ; Calculs : IWEPS (février 2022)

Revenu disponible ajusté brut par habitant - en standard de pouvoir d'achat (SPA)

Année 2019	Euros (SPA)	Indices (Belgique = 100)
Wallonie	24 104	92,8
Belgique	25 969	100,0
Allemagne	30 016	115,6
France	26 381	101,6
Pays-Bas	26 842	103,4
Zone euro	25 065	96,5
EU-27	23 474	90,4

En 2019, le revenu disponible ajusté brut des Wallon(ne)s était de 24 104 unités en standard de pouvoir d'achat (SPA) et donc supérieur à la moyenne de l'Union des 27 (2,7 % en plus).

La valeur la plus élevée, en Belgique, se retrouve en Flandre et puis à Bruxelles. Le revenu disponible ajusté brut wallon est inférieur, en euros SPA, à la moyenne de la Zone euro et des pays frontaliers. En outre, le revenu disponible ajusté brut des Wallon(ne)s se situe sous la moyenne belge, de l'ordre de 7,2 %.

Sources : Eurostat, ICN ; Calculs : IWEPS (février 2022)

Définitions et sources

Les données utilisées pour cette fiche proviennent des comptes régionaux publiés chaque année en février par l'ICN qui a également intégré en 2017 les dépenses de consommation finale et l'épargne des ménages. Le passage des montants nets en bruts s'effectue avec la consommation de capital fixe qui est répartie entre les régions principalement via l'excédent d'exploitation.

Le revenu disponible ajusté brut des ménages, par personne, exprimé en SPA se calcule comme le revenu disponible ajusté brut des ménages et des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM) divisé par les parités de pouvoir d'achat (PPA) de la consommation individuelle effective des ménages et par la population.

Pertinence et limites

En incluant les transferts sociaux en nature, le revenu disponible ajusté améliore la comparabilité des niveaux de vie entre pays où le financement de services d'éducation ou de santé varie fortement. Pour permettre cette comparaison, il convient en outre de corriger le revenu afin de tenir compte des différences de prix, et donc de pouvoir d'achat entre pays. Cette correction est identique pour chaque région d'un même pays.

Il faut également signaler qu'Eurostat présente le revenu disponible ajusté brut des ménages augmenté de celui des ISBLSM. Ce dernier n'est pas disponible au niveau régional. Cependant, son poids est très faible au niveau national (0,1 % du total en 2019).

Pour en savoir plus : <http://www.iweps.be/publication/comptes-regionaux-2020/>

Personne de contact : Yves Tilman (y.tilman@iweps.be) / prochaine mise à jour : mars 2023